

Image not found or type unknown



Assurance sante obligatoire

Par **maro63**, le **24/03/2008** à **11:04**

Nous avons un contrat pour une mutuelle familiale depuis pas mal de temps, mon mari a été embauché dans une entreprise où on lui a imposé une mutuelle familiale et obligatoire début décembre. Nous avons donc envoyé un recommandé pour résilier notre ancienne mutuelle début décembre (notre date anniversaire étant le 6 janvier). Celle-ci nous réclame la mensualité du mois de janvier que nous avons refusé de payer en nous menaçant de contentieux. Nous voudrions savoir si nous sommes obligés de payer cette mensualité de janvier.

Par **jeetendra**, le **25/03/2008** à **09:36**

bonjours, votre contrat finissant le 6 janvier il me semble que la mensualité de janvier est à payer, mais pas au-delà, c'est mon avis, cordialement